



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

## Note 24:21

**Date :** 22 mai 2024

**Destinataires :** Présidentes et présidents et agentes et agents administratifs des associations locales et fédérées

**Expéditeur :** David Robinson, directeur général

**Objet :** **Cotisations des membres à verser en 2024-2025**

Vous trouverez ci-joint le barème des cotisations à verser à l'ACPPU pour l'année 2024-2025, approuvé à l'Assemblée du Conseil d'avril, tenue du 25 au 27 avril 2024. Les cotisations entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### ASSOCIATIONS DOTÉES D'UNE STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Rang	Annuelles	Mensuelles
Professeur	275,63 \$	22,97 \$
Professeur agrégé	218,42 \$	18,20 \$
Professeur adjoint	177,05 \$	14,75 \$
Chargés de cours/Autres	173,81 \$	14,48 \$
PAC à temps partiel	54,94 \$	4,58 \$
Postdoctorants	58,59 \$	4,88 \$

### ASSOCIATIONS SANS STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Échelle de salaire	Annuelles	Mensuelles
181 430 \$ et plus	275,63 \$	22,97 \$
144 008 \$ à 181,429 \$	218,42 \$	18,20 \$
116 940 \$ à 144,007 \$	177,05 \$	14,75 \$
116 939 \$ et moins	173,81 \$	14,48 \$
Temps partiel	54,94 \$	4,58 \$
Postdoctorants	58,59 \$	4,88 \$

Les cotisations perçues par l'ACPPU sont calculées en fonction d'un taux pour mille prédéterminé imputé aux salaires moyens des membres du personnel académique selon le rang, tels qu'ils sont publiés chaque année par Statistique Canada pour chaque rang. Le taux pour mille approuvé par le Conseil en 1994 est de 1,5.

N'hésitez pas à communiquer avec moi ([robinson@caut.ca](mailto:robinson@caut.ca)) si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente note.